

	Cadre réservé à l'administration
Date de projet :	
Projet n°:	
Date de commission :	
Subvention CROUS accordée :	

Onon

PROJET CULTURE-ACTIONS

Candidature proposée pour le Prix national Culture-ActionS : O oui

Année universitaire 2023-2024

TITRE DU PROJET :	
RESPONSABLE DU PRO-	JET
Prénom / Nom :	
Adresse :	
Code Postal:	Ville :
Tél/Port :	Mél :
Études suivies :	
Établissement :	
Autres participants étudiant	s (4 noms maximum) :
Prénom / Nom :	
ASSOCIATION	
Nom :	
Adresse :	
Tél/Port :	Mél :
Objectifs:	
	ActionS/Engagement Citoyenneté Santé / Prévention Environnement Humanitaire Solidarité Sport CITOYENT ETRE COCHEES Jeune Talent Citoyenneté Culture scientifique et technique Culture scientifique et technique

	Forme du projet Animations du campus Ateliers Concert Concours Exposition (sculpture, photos)		Festival Journée culturelle Magazine ou Journal Radio Autre (précisez)		Rencontre Internationale Conférence-débat Tournées Réalisation de films
,	VOTRE PROJET				
	Nombre de participants étudian	ts au p	orojet :		
	Public visé :				
	Date(s) de réalisation :				
	Lieu(x) de la manifestation :				
	Présentation du projet (originalité	é, objed	ctifs, actions de communica	ation, ac	ctions spécifiques, retombées):
	Retombées en milieu étudiant :				
	i ioloniboos en milieu eludidil .				

VOTRE BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget présenté doit être équilibré : Total Dépenses = Total Recettes

Les aides en nature sont considérées comme des co-financements. Vous devez les faire figurer dans votre budget avec la mention AIDE en NATURE et les chiffrer.

DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	Déjà acquis
		Subvention Crous demandée :		
TOTAL		TOTAL		

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies de la carte d'étudiant du responsable du projet et des autres participants
- Attestations des co-financements acquis,
- Attestation du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire,
- Relevé d'identité bancaire de l'association ou du porteur si projet individuel,
- Pour une association : (à fournir en double exemplaire)
 - Composition du bureau,
 - Extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture,
 - Statuts

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plan de communication,
- Dossier de presse, coupures de presse, etc...

Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.

Conditions d'éligibilité :

- Projet d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants),
- Projet relevant d'un des domaines cités en page 1,
- Projet ne relevant pas d'un cursus ou étant déjà réalisé,
- Projet présenté à la commission avant la réalisation du projet,
- Projet co-financé,
- Projet ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d'association.
- Dossier complet et remis dans les délais indiqués,

La sélection des dossiers :

- Faisabilité du projet et cohérence du budget
- Les critères d'appréciation : Projet destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives),
 - Projet novateur ou si déjà présenté contenant de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).

Toute association ou tout étudiant percevant des fonds de Culture-ActionS s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du CROUS par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Orléans :
Mme Estelle TARDIF
02 38 22 63 45
culture-orleans@crous-orleans-tours.fr

^{*} Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.